

RAPPORT N°93/5-16
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisitions des terrains, dont la liste est jointe en annexe, pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

En cas d'accord, il vous est demandé :

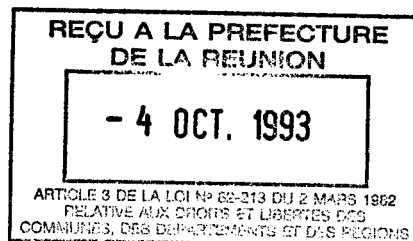
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;

- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE
lère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION N° 93/5-16
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 septembre 1993

OBJET :

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N°93/5-16 de Monsieur le Maire

Vu le rapport de André BOURGIN, 14ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe.

ARTICLE 2

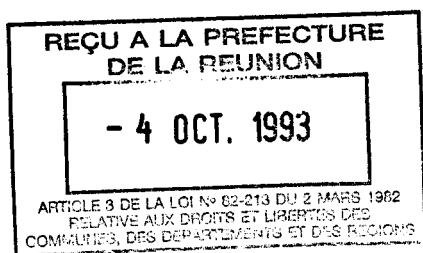
Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le **1 OCT. 1993**

P/LE MAIRE
1ère Adjtte Gabrielle FONTAINE



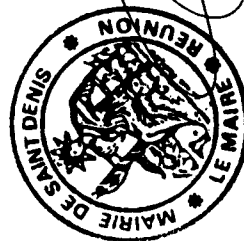
Annexe au Rapport 93/5-16

| REFERENCES CADASTRA- LES | SUPERFICIE | SITUATIONS | ANCIENS PROPRIETAI- RES | PRIX | MODALITES D'ACQUISSI- TION | BUTS D'ACQUISSI- TION | IMPUTA- TIONS BUDGETAI- RES |
|--------------------------------|------------|--|-------------------------------|---|----------------------------------|---|--------------------------------------|
| HH 91 | 2408 m2 | Chemin des Pêchers Bois de Nêfles | Mme GAILLARD | 600 000 F soit 200 F/m2 + indemnité de remploi. (conforme à l'avis des Domaines). | Amiable | Emprise du collège de Bois de Nêfles | 908-210 |
| HH 96 | 2411 m2 | Chemin des Pêchers Bois de Nêfles | Mme GINET | 600 000 F soit 200 F/m2 + indemnité de remploi. (conforme à l'avis des Domaines). | Amiable | Emprise du collège de Bois de Nêfles | 908-210 |
| BV 954 | 110 m2 | Rue des Poivriers Montgaillard | Mme SAUTRON Simone | Echange contre une portion de 110 m2 du terrain contigu BV 956 sans soulte | Amiable | Aménagement du carrefour de Montgaillard rue des Poivriers | 901-210 |

.../....

| REFERENCES CADASTRA- LES | SUPERFICIE | SITUATIONS | ANCIENS PROPRIETAI- RES | PRIX | MODALITES D'ACQUISSI- TION | BUTS D'ACQUISSI- TION | IMPUTA- TIONS BUDGETAI- RES |
|--------------------------------|------------|-------------------------|-------------------------------|--|----------------------------------|--|--------------------------------------|
| CM 195 | 7390 m2 | PK 7 Rampes du Brûlé | M. BOUSSEREAU René Elie | 410 000 F (Compatible avec l'estimation des Domaines | Amiable | Réalisation d'équipe- ments collectifs et sportifs | 908-210 |

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du Samedi 25 Septembre 1993
annexé à la délibération n° 93/5-16



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

